

Projet National :
Participez à l'expérimentation ICOPE afin de valoriser la place
du kinésithérapeute dans la prévention des fragilités.

Expérimentation indemnisée par l'URPS MK HDF.

On vous explique tout en page 8 !

Mot du président
--
Résultat des élections

2-3

Ambitions pour ce mandat
--
Octobre rose : les MK
mobilisés

4-5

La prise en charge suite à une
chirurgie bariatrique
--
Journée des CPTS
--
La bronchiolite

6-7

Forum de l'URPS : échangez avec
vos élus
--
Expérimentation ICOPE

8



Le mot du président



“ *Chères consœurs, chers confrères,*

J'ai le plaisir de vous adresser le 1er journal de la nouvelle mandature de l'URPS.

Je m'appelle Vincent Moreau et j'ai été élu président de l'URPS MK Hauts-de-France. Je suis masseur-kinésithérapeute libéral dans l'Aisne. Je remercie l'ensemble des électeurs d'avoir participé au vote. Je remercie également les élus de m'accorder leur confiance pour ces nouvelles responsabilités.

Mon objectif pour ces 5 ans est de rassembler le maximum de masseurs-kinésithérapeutes de la région, pour valoriser nos compétences auprès des institutions et pour que nous puissions être des acteurs incontournables sur le territoire dans l'intérêt de nos patients. Nous avons certainement des prises en charge plus ou moins différentes, je serai le représentant de tous les masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France et l'URPS vous accompagnera dans vos pratiques professionnelles et dans les nouveaux modes d'exercice.

Nous avons un beau métier que nous devons faire évoluer. La mission principale de l'URPS est d'améliorer l'offre de soins ; pour cela, l'équipe de l'URPS est à l'écoute de vos projets, de vos attentes et de vos besoins.

Mon plus gros projet pour cette mandature est de permettre aux masseurs-kinésithérapeutes volontaires, de prendre en charge des pathologies en première intention, comme la lombalgie ou l'entorse de cheville. Si cela vous intéresse, contactez-nous.

Le second projet sera d'être acteur dans la prévention, notamment dans la promotion de la santé dans le milieu scolaire. « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année 2021.

À bientôt,

Vincent MOREAU

Président de l'URPS MK HDF

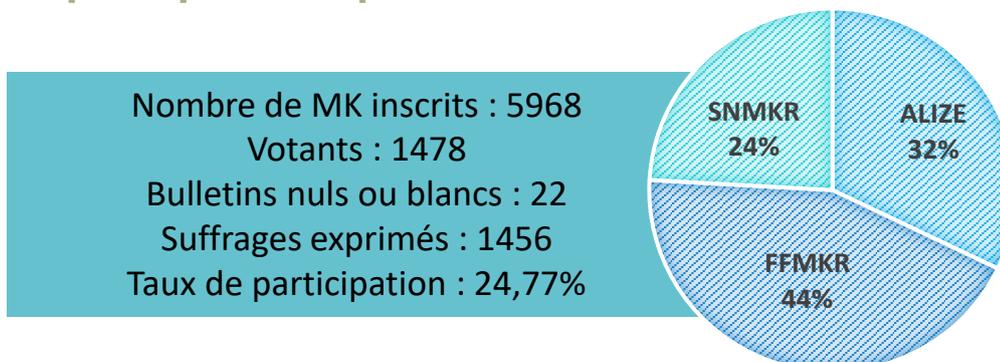
”





Les élections des représentants des masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS) se sont déroulées pour la première fois par voie électronique. Les nouveaux élus de l'URPS MK HDF se sont réunis le 02 juin 2021 lors de l'Assemblée Générale Constitutive du mandat 2021-2026.

Le taux de participation est de 25,21 %, en augmentation de 1,13 point par rapport à la participation au précédent scrutin, 24,08 % en 2015.

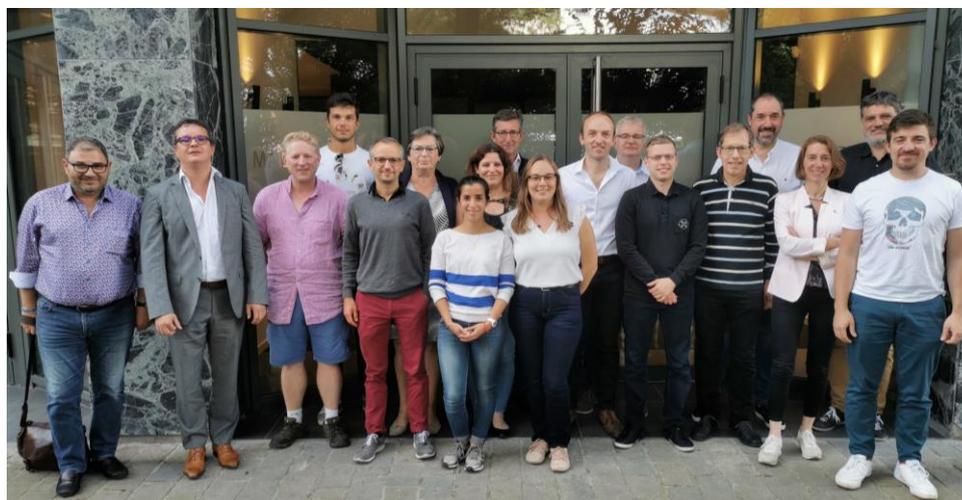


9 membres élus au bureau :

- Président : **MOREAU Vincent** , MK à Fresnoy-le Grand (02) - FFMKR
- Vice-Présidente générale : **WILLAME Alexandra**, MK à Cambrai (59) - FFMKR
- Vice-Présidente déléguée : **DESALEUX Sylvie**, MK à Senlis (60) - FFMKR
- Vice-Président délégué : **DEMIAUTTE Jean-François**, MK à Amiens (80) - FFMKR
- Vice-Président délégué : **LENOIR Hubert**, MK à Tourcoing (59) - ALIZE
- Secrétaire général : **QUETTIER Thierry**, MK à Aire-sur-la-Lys (62) - FFMKR
- Secrétaire adjoint : **BOUINEAU Philippe**, MK à Lambersart (59) - ALIZE
- Trésorier : **TAKERKART Jean-Denis**, MK à Méricourt (62) - FFMKR
- Trésorière adjointe : **DRYEPONDT Amélie**, MK à Lambersart (59) - ALIZE

15 membres élus au conseil d'administration :

Boujnaih Krawczyk Yasmina (59-ALIZE), Casbas Benjamin (80-FFMKR), Coupé Robin (62-ALIZE), Dumain Jean-François (62-ALIZE), Dutoit Geoffrey (59-ALIZE), Hilaire Jean-François (59-FFMKR), Huvig Michèle (59-SNMKR), Huchette Marc (59-FFMKR), Jallu Vincent (60-FFMKR), Lascar Jean-Marc (59-SNMKR), Lemaire Philippe (59-SNMKR), Pierre Bruno (80-SNMKR), Prat Thomas (02-FFMKR), Thierry Gonzague (62-SNMKR) et Vervier Céline (60-FFMKR).



AMBITIONS POUR CE NOUVEAU MANDAT

Nous nous engageons à poursuivre les projets et actions en cours tels que :



La permanence des soins :

Développer la plateforme www.kinedegarde.fr pour les gardes bronchiolites, post-covid, et accès direct.



Maitre de stage :

En coopération avec les 4 IFMK de la région, réfléchir dès à présent et conjointement, à la forme et au contenu de cette formation afin d'attirer les jeunes MK diplômés à l'accueil de stagiaires.



Sport Sur Ordonnance :

Définir, en inter-URPS (médecins et kinésithérapeutes), le parcours sécurisé et adapté, du patient en ALD souhaitant se voir prescrire de l'activité physique en fonction de ses limitations fonctionnelles. Pour en savoir plus, RDV sur : www.kine-sport-sur-ordonnance.fr.



Les **diverses formations** (prescription de substituts nicotiques, prise en charge du patient Parkinsonien ou atteint de la SeP, prévention des maux de dos en milieu scolaire...).

NOTRE ÉQUIPE EST PORTEUSE DE NOUVEAUX PROJETS :

Accès direct :

Permettre un accès direct aux MK pour la traumatologie bénigne. Promouvoir l'accès direct au sein des CPTS.

Cette prise en charge ne peut se faire que dans le cadre d'un protocole de coopération entre médecins généralistes et MK, tel que défini dans les deux arrêtés du 6 Mars 2020, relatifs au Protocole de Coopération.

Dermatologie :

Prévoir une conférence sur la détection précoce des mélanomes par les MK. L'objectif serait de rappeler les critères d'identification des sujets à risque, les critères de suspicion d'un mélanome cutané et les conseils de prévention.

Apnée du sommeil :

Communiquer et sensibiliser les professionnels de santé libéraux et les patients à cette thématique et former les professionnels au repérage précoce. Organiser des dépistages dans les cabinets et dans les écoles.

Divers webinaires en partenariat :

(prévention des risques infectieux, prise en charge de la rhizarthrose, parcours de santé de l'aidant...).

L'annuaire des spécificités :

Créer un annuaire des spécificités rempli directement par les MK.

Cancer du sein :

Valoriser le rôle du MK dans la prise en charge de ces patients.

CREATION D'UNE COMMISSION CANCER DU SEIN A L'URPS MK DES HAUTS-DE-FRANCE

Le cancer du sein est le premier cancer féminin en nombre de malades. Il touche plus de 58 000 femmes chaque année (et 1% d'hommes) [1]. Une prise en charge globale efficace de ces patientes est un enjeu de santé publique majeur. Les masseurs kinésithérapeutes doivent prendre toute leur part dans cette prise en charge. Ils peuvent en effet intervenir tout au long d'un parcours de soin qui peut durer plusieurs années, du diagnostique à la reconstruction éventuelle. **Ils en sont un acteur majeur par leurs compétences qui ne se limitent pas au drainage lymphatique [2] mais qui s'intéressent aussi à l'épaule [3], à la posture, à la peau, à la fatigue, à la reprise de l'activité physique, sans oublier les capacités d'écoute et de conseil [4]...** Consciente des difficultés et problématiques spécifiques rencontrées par les patientes suivies pour un cancer du sein, l'URPS MK HDF a créé, lors de son assemblée générale du 23 septembre 2021, une Commission Cancer du Sein.

Composée de 6 élus (*Philippe Bouineau, Amélie Dryepondt, Yasmina Krawczyk, Hubert Lenoir, Bruno Pierre et Jean Denis Takerkart*), cette commission a pour mission de communiquer auprès des différents intervenants sur les nombreuses compétences des masseurs kinésithérapeutes, de valoriser la place du kiné tout au long de ce parcours, de faciliter l'accès aux formations pour les kinés désireux de rester aux faits des nouvelles techniques et protocoles de soin et de faciliter l'accès des patientes aux kinés formés. Ceci entre dans les missions de l'URPS, s'agissant de l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soin, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique, mais aussi de la mise en œuvre du développement professionnel continu. Les élus de cette commission ont tenu un stand et ont participé aux tables rondes lors des Journées de la Lymphologie qui se sont déroulées à Lille les 25 et 26 novembre.

Yasmina Krawczyk

1) <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-sein>

(2) Ferrandez JC, Theys S, Bouchet JY. Drainage manuel. Recommandations pour une pratique basée sur les faits. *Kinésither rev* 2011 ; (115-116) : 37-43

(3) Jocelyne Rolland « Techniques de prise en charge de l'épaule dans le cadre d'une chirurgie pour cancer du sein », *KS N°537 et 538*

(4) RKS livret « Mon kiné m'accompagne »



Les MK ont le **droit de prescription** depuis 2006. Consultez la liste des dispositifs médicaux sur ameli.fr. La prescription doit comporter votre identification complète, le nom et prénom du bénéficiaire, la date de rédaction de l'ordonnance, la dénomination du dispositif médical et la quantité prescrite, la mention NR si vous avez prescrit un dispositif médical non remboursable et votre signature.

Vous devez rédiger votre prescription sur une ordonnance établie en double exemplaire. L'original est destiné à votre patient et le duplicata à sa caisse d'Assurance Maladie. L'ordonnance peut être manuscrite ou informatisée.

Urgence, bronchiolite et kinésithérapie. Les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes alertent pour anticiper l'épidémie à venir.

Dans son avis du 05/10/21, le conseil scientifique met en garde sur « l'épidémie de bronchiolite qui pourrait être de grande ampleur compte tenu d'un déficit d'immunité collective acquise significatif pour les enfants nés après mars 2020. »

Dans ce contexte, les URPS MK souhaitent anticiper une éventuelle situation difficile en améliorant la diffusion des bonnes pratiques et en réaffirmant la nécessité de réseaux de gardes respiratoires structurés et pérennes dans toutes les régions.

À la suite des recommandations de la HAS de novembre 2019 : « Prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois », il fut souvent extrapolé que la kinésithérapie n'était pas conseillée dans la prise en charge de cette affection virale.

Ce que comprend une prise en charge kiné :

- Un bilan permettant :
 - Une évaluation et une surveillance de l'évolution. *(Recommandée par la HAS).*
 - La mise en place d'un traitement kinésithérapique adapté à la situation de l'enfant.
- La désobstruction nasopharyngée « La désobstruction des voies aériennes supérieures est nécessaire pour optimiser la respiration du nourrisson » *(Recommandée par la HAS).*
- Une Education Thérapeutique par :
 - L'éducation parentale aux signes de dégradations. *(Recommandée par la HAS)*
 - L'apprentissage et l'observance des actes de désobstruction nasale par l'entourage de l'enfant pour qu'ils soient efficaces et répétés. *(Recommandés par la HAS)*
 - L'évaluation et l'adaptation de l'environnement de vie de l'enfant : couchage, alimentation, température, aération, hygrométrie de la chambre, tabagisme passif notamment. *(Recommandés par la HAS)*
- Désobstruction pulmonaire, par une technique expiration augmentée (AIT) évalué et guidé par une Auscultation pulmonaire. (Évaluée positivement dans l'étude du Journal of Child Science Vol. 11 No. 1/2021* parution postérieure aux recommandations HAS).
- Un accompagnement et un soutien auprès des familles qui peuvent en toute méconnaissance avoir recours aux urgences de façon excessive. Ainsi, des rendez-vous réguliers et une disponibilité tous les jours de la semaine seront conseillés et notamment dans les 72 premières heures qui nécessitent une surveillance rapprochée devant le risque de dégradation. *(Recommandées par la HAS).*

La prescription du traitement et le suivi en kinésithérapie respiratoire ne peuvent se résumer à une seule technique. **L'intervention du Kinésithérapeute s'inscrit dans le parcours de soins bien plus largement, il évite le recours aux urgences pour un cout dérisoire.**

Les kinésithérapeutes, professionnels et acteurs de santé publique, ont la capacité de participer activement à cette prise en charge permettant d'atténuer l'impact de l'épidémie. Dans un contexte de pandémie Covid19 au devenir encore très incertain, les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes demandent le soutien des réseaux de garde sur tout le territoire et la diffusion large des bonnes pratiques qui intègrent pleinement les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux.



Vos coordonnées

Afin de vous informer des actualités de la profession et des actions de l'URPS MK HDF, nous devons mettre à jour vos coordonnées professionnelles. Merci de compléter le formulaire en ligne ou auprès de contact@urps-mk-hdf.fr



Forum

L'URPS MK HDF a créé un forum d'échanges. Cet espace est le vôtre et vous permet de converser directement avec les élus de votre URPS, de déposer vos questions, vos remarques et vos idées.

À très bientôt sur :

<http://urps-mk-hdf.fr/forum/>

Petites
Annonces

Il est maintenant possible de publier vos offres (assistant, collaborateur, associé ou remplaçant) sur le site de l'URPS MK HDF dans l'onglet « petites annonces »

Expérimentation
nationale

ICOPE :

Prévention précoce de la fragilité :

Identifier des personnes à risques, en perte d'autonomie.

Dépistage grâce à un outil téléchargeable simple d'utilisation et, en complément si nécessaire, une auto évaluation par le sénior ou son aidant. La grille d'évaluation est ensuite envoyée à l'URPS MK HDF. Vous recevrez 18 euros par évaluation réalisée entre le 15 janvier 2022 et le 15 février 2022.

Pour vous inscrire, contactez l'URPS contact@urps-mk-hdf.fr

Nous contacter

11 square Dutilleul 59000 LILLE

Tél : **03 20 14 22 14**

E-mail : contact@urps-mk-hdf.fr

Retrouvez-nous sur

www.urps-mk-hdf.fr

Posez vos questions via le forum interactif :

<http://urps-mk-hdf.fr/forum/>

Suivez- les actualités sur notre page :

<https://www.facebook.com/urpsmk.hdf/>